

Décret

Générale

colonial

Décret n° 4-308-1922 le 31 juillet 1922.

n° 4-308-1922 le 31

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 juillet 1922

Numéro JO

n° 308 du 31/07/1922

Date du numéro

31 juillet 1922

VISAS

Le Président de la République française, Sur la proposition du Président du conseil, ministre des affaires étrangères : Du Garde des sceaux, Ministre de la justice; Du Ministre de la guerre ; Du Ministre de la marine; Du Ministre des finances ; Du Ministre des colonies : Du Ministre des travaux publics ; Du Ministre du commerce et de l'industrie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé : La convention conclue à Saint-Germain-en- Laye, le 10 septembre 1919, entre la France, les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'em- pire britannique, l'Italie, le Japon et le Portu- gal sur le régime des spiritueux en Afrique, ainsi que le protocole portant la même date, ledit acte dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution : CONVENTION SUR LE RÉGIMB DES SPIRITUEUX EN AFRIQUE ET PROTOCOLE SIGNÉS A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, LE 10 SEPTEMBRE 1919. Les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon et le Portugal, Considérant qu'il importe de poursuivre, dans les parties de l'Afrique soumises à leur administration, la lutte entreprise contre les dangers de l'alcoolisme en soumettant les spiritueux à des droits de plus en plus élevés

Considérant

qu'il est nécessaire, en outre, de prohiber l'importation des boissons distillées rendues plus spécialement dangereuses pour les populations indigènes par la nature des produits rentrant dans leur composition ou par les facilités que leur faible prix de vente donne à leur diffusion

Considérant, enfin, que les entraves mises à l'importation des spiritueux demeureraient sans effet, si, parallèlement, la fabrication des boissons distillées n'était sévèrement réglementée, Ont désigné pour leurs plénipotentiaires : Le Président des Etats-Unis d'Amérique : L'honorable Franck Lvon Polk. sous-secrétaire d'Etat : L'honorable Henry Wkite, ancien ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis à Rome et à Paris : Le général Tasker I Bliss, représentant militaire des Etats-Unis au conseil supérieur de guerre ; Sa Majesté le Roi des Belges : M. Paul Hvmans, Ministre des affaires étrangères, Ministre d'Etat : M. Jules van den Heuvel, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de 8. M. le Roi des Belges, Ministre d'Etat : M. Emile Vandervelde, Ministre de la justice, Ministre d'Etat : Sa Majesté le Roidu Rovaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires brilanniques au-delà des mers, empereur des Indes : Le très honorable Arthur James Balfour, O. M., M. P., Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères ; Le très honorable Andrew Bonar Law, M. P., lord du sceau privé ; Le très honorable vicomte Milner, G. C. B.. G. C. M. G. , Secrétaire d'Etat pour les colonie; Le très honorable George Nicoll

Barnes, M. P., Ministre sans portefeuille : Et : Pour le dominion du Canada : L'honorable sir Albert Edward Kemp, K. C. M. G. , Ministre des forces d'outre-mer; Pour le commonwealth d'Australie : L'honorable George Foster Pearce, Ministre de la défense : Pour l'union sud-africaine : Le très honorable vicomte Milner, G.C. B., G. C. M. G.: Pour le dominion de la Nouvelle-Zélande : L'honorable sir Thomas Mackenzie, K. C. M. G., haut-commissaire pour la Nouvelle-Zélande, dans le Royaume-Uni ; Pour l'Inde : Le très honorable baron Sinha, K, C., sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde ; Le Président de la République française : M. Georges Clémenceau, président du conseil Ministre de la guerre : M. Stephen Pichon, Ministre des affaires étrangères : M. Louis-Lucien Klotz, Ministre des finances ; M. André Tardieu, commissaire général aux affaires de guerre franco-américaines ; M. Jules Cambon, ambassadeur de France : Sa Majesté le Roi d'Italie : L'honorable Tommaso Tittoni, sénateur du royaume, Ministre des affaires étrangères ; L'honorable Vittorio Scialoja, sénateur du royaume; L'honorable Maggiorino Ferraris, sénateur du royaume ; L'honorable Guglielmo Marconi, sénateur du royaume; L'honorable Silvio Crespi, député ; Sa Majesté l'empereur du Japon : Le vicomte Chinda, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M, l'Empereur du Japon à Londres : M. K. Matsui, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S, M. l'Empereur du Japon à Paris ;